



Bruxelles, le 28 avril 2021

CM 2949/21

ENV
ENT
ONU
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: katharina.rettig@consilium.europa.eu

Tél./Fax: Tel./Fax: +32 2 281 5505

Objet: DÉCISION DU CONSEIL relative à la présentation, au nom de l'Union européenne, d'une proposition de décision de l'organe exécutif concernant la méthode à appliquer pour procéder aux mises à jour nécessaires afin de refléter les changements dans la composition de l'Union, dans la perspective de la 41^e session de l'organe exécutif de la convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, et à la position à prendre au nom de l'Union lors de ladite session

- Adoption
- Lancement d'une procédure écrite

Le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) ayant décidé le 28 avril 2021 de recourir à la procédure écrite, veuillez indiquer si vous êtes d'accord pour adopter la décision du Conseil relative à la présentation, au nom de l'Union européenne, d'une proposition de décision de l'organe exécutif concernant la méthode à appliquer pour procéder aux mises à jour nécessaires afin de refléter les changements dans la composition de l'Union, dans la perspective de la 41^e session de l'organe exécutif de la convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, et à la position à prendre au nom de l'Union lors de ladite session, dont le texte figure dans les documents 7682/21 et 7683/21.

Veuillez répondre par "OUI", par "NON" ou par "ABSTENTION".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question, à l'exception de celles qui ont déjà été faites au Coreper.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard **vendredi 30 avril 2021 à 12 heures (heure de Bruxelles)** et être envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes: katharina.rettig@consilium.europa.eu et desislava.karivanova@consilium.europa.eu.
